

Commission Locale de l'Eau SAGE Scarpe aval

Mardi 19 décembre 2023

de 9h30 à 12h00, Landas

Les comptes-rendus validés, diaporamas et dossiers de séance des réunions de la CLE sont téléchargeables sur Gest'eau (<https://www.gesteau.fr/sage/scarpe-aval> rubrique « Documents »).

ORDRE DU JOUR

1. Retour sur l'année 2023
2. Compatibilité du SAGE avec le SDAGE Artois Picardie
3. Projection 2024 et budget prévisionnel
4. Point divers

LISTE DES MEMBRES PRESENTS

Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux

(Collège des élus – 10 présents + 4 pouvoirs = 14 membres représentés sur 22)

Structure	Prénom et NOM
Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional Scarpe-Escaut	M. Simon LESUR
	M. Didier VAN POUCKE
Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut	Mme Stéphanie HUGUES
Douaisis Agglo	M. Jean-Paul FONTAINE
	Mme Edith BOUREL (Excusée, donne pouvoir)
Communauté de Communes Pévèle Carembault	M. Georges SANT
	M. Jacques DELMOTTE
Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent	M. Jean-François DALY (Excusé, donne pouvoir)
Syndicat mixte du schéma de cohérence territoriale « Grand Douaisis »	M. Raphaël AIX (excusé)
Département du Nord	M. Jean-Luc DETAVERNIER
Simouv – Syndicat mixte du schéma de cohérence territoriale du Valenciennois	M. Waldemar DOMIN (excusé, donne pouvoir)
Syndicat mixte du schéma de cohérence territoriale Lille Métropole	M. Michel DUPONT
SIDEN SIAN Noréade Eau et Assainissement	Mme Danielle MAMETZ (excusée, donne pouvoir)
	M. Paul RAOULT
Région Hauts-de-France	M. Jean-Michel MICHALAK

Collège des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées (collège des usagers – 7 présents sur 12)

Structure	Prénom et NOM
Chambre d'agriculture régionale	M. Jean-Luc GRAS
	M. Nicolas DEBRABANT
CCI Grand Lille - Hauts-de-France	M. Régis MARTIN
Fédération départementale de pêche	M. Pierre GRUSZECKI
Nord Nature Environnement	M. Jean-Claude LEGRAND
UFC que Choisir- DOUAI	M. Alain SIX
CCI Région Hauts-de-France / Direction Rev3	M. Denis WEISS

Collège des représentants des administrations et établissements publics de l'Etat (collège de l'Etat -- 3 présents sur 9)

Structure	Prénom et NOM
Sous-préfecture du Nord	M. Florian BOULANT
Direction Départementale des territoires et de la mer (DDTM) du Nord	M. Jérôme MALBRANCO
Agence de l'Eau Artois-Picardie (AEAP)	M Jean-Philippe KARPINSKI
Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF)	Mme Fabienne POIX (Excusée)

Soit : 24 membres représentés sur 43

Invités :

Structure	NOM	Prénom
Agence de l'eau Artois Picardie	DE LACHEISSERIE	Aurore
	PASQUET	Stéphanie
SAGE Escaut	FLAMENGT	Georges
Communauté d'agglomération de la Porte du Hainaut	HOYAU	Matthieu
Douais agglo	LEMIRRE	Baptiste (Excusé)
Contrat de rivière Escaut-Lys	MINETTE	Franck (Excusé)
Parc naturel régional Scarpe-Escout	THURETTE	Aurélien
Mairie Hasnon	DUPIRE	François
Parc naturel régional Scarpe-Escout	ZARLENGA	Isabelle
Coordinatrice du SAGE Scarpe-Aval	LAFONTAINE	Adeline

COMPTE-RENDU DE SEANCE

Monsieur le Maire de Landas accueille la Commission Locale de l'Eau (CLE) et s'interroge sur la gestion de l'eau aujourd'hui. En effet, il y a un paradoxe entre la sécheresse de ce printemps 2023 et les inondations d'automne. En tant que maire, comment doit-on gérer nos voies d'eau face à ce constat ?

Monsieur FONTAINE prend la parole et remercie les personnes présentes au sein de cette CLE. Cette CLE est le parlement local de l'eau, il doit être efficient et à l'écoute afin de gérer des situations très contrastées et savoir composer avec la nature et non l'inverse. Chaque élu a une responsabilité face aux questions de l'eau et notamment de la protection des personnes et des biens dans un contexte de réchauffement climatique.

L'objet de ces CLE est d'avoir une approche avec différentes visions sous l'égide de l'Agence de l'Eau Artois Picardie (AEAP) avec le SDAGE.

1) Retour sur l'année 2023

Adeline LAFONTAINE, arrivée le 27 février 2023, présente le bilan de l'année 2023 (Cf. Présentation ci-jointe).

Monsieur FONTAINE rappelle qu'Aurélien THURETTE en appui avec ses collaborateurs du Parc a pallié à l'absence d'animateur SAGE durant 11 mois et remercie Adeline pour la production réalisée sur ces 9 mois et son implication sur les divers sujets.

Monsieur KARPINSKI précise la démarche **PERISCOP** (Planification et Évaluation Régulière des Interventions par un Système de Concertations Opérationnelles et Partagées) de l'Agence de l'Eau. En effet, l'objectif de ce programme est de respecter, dans le cadre de la directive cadre, le bon état de la masse d'eau. En effet, aujourd'hui 22% des masses d'eau sont en bon état, alors que l'objectif est de 50% d'ici 2027.

Il y a donc un gros effort à réaliser pour atteindre le bon état en 2027, avec des objectifs cibles précis et des actions prioritaires pour les 3 prochaines années. L'agence de l'eau va concentrer ses aides financières sur ces actions prioritaires en identifiant les maîtres d'ouvrages.

Monsieur FONTAINE présente l'ACLEBE (Association des CLE du grand bassin de l'Escaut) qui regroupe les présidents de CLE d'un grand bassin cohérent, soit les SAGE Scarpe amont, Scarpe aval, Escaut et Marque Deûle, précisant qu'il manque le SAGE de la Sensée, c'est prévu dans les statuts, mais c'est au président du SAGE de la Sensée d'en faire la demande. Cette association permet de discuter sur des problématiques communes au sein d'un grand bassin hydrographique cohérent, mais chaque CLE garde ses actions spécifiques. Cela permet de créer un collectif est de se faire entendre sur des problématiques communes.

Concernant la SLGRI, le pilotage a été mené par la DDTM et le parc durant 6 années. Concernant les propositions d'actions 2022-2027, il y a 2 points importants :

- Concernant l'animation et le portage de la SLGRI, le SMAPI en tant qu'EPAGE a une légitimité pour animer la structure en partenariat avec Douaisis Agglo.
- Concernant la partie connaissance : Une étude hydraulique piloté par la DDTM est en cours sur la Scarpe aval et moyenne. Cette étude permettra de porter à connaissance les problématiques du territoire, de définir les enjeux associés et enfin de définir une stratégie PPRI ou un porter à connaissance. Cette étude durera jusqu'en 2026.

Monsieur FONTAINE complète les propos de Monsieur MALBRANCO, en indiquant que les limites administratives ne correspondent pas toujours forcément à un bassin hydraulique. A ce jour, ni le SMAPI, ni Douaisis agglo ne couvrent l'ensemble du territoire du TRI. Il y a donc un besoin d'organiser un groupe de direction ou chaque territoire pourra s'exprimer. Il ne faut pas qu'un territoire ait l'impression d'être sous la tutelle d'une autre structure extérieure du territoire. Il y a un besoin de respecter les élus de tous les territoires dont ceux qui ne sont pas représentés dans la structure qui coordonne.

Monsieur Paul RAOULT répond que cela est compliqué, c'est vrai. La solution serait de faire un PAPI (comme dans l'Avesnois) pour avoir la zone géographique directement concernée par les risques d'inondation. Mais cela ne résoudra pas tous les problèmes, restera la question de « Qui va prendre la maîtrise d'ouvrage de tout ça ? ».

Il est difficile de faire des travaux en amont pour protéger l'aval. Des entreprises (ex : framatom) risqueraient de partir vers d'autres régions, s'ils se retrouvent en zone inondable. Les risques d'inondations par rupture de digues comme à Fauquembergues pourraient arriver chez nous.

Monsieur FONTAINE confirme les propos de Monsieur RAOULT, notamment sur le volet économique, car c'est une question stratégique si on ne veut pas perdre d'industries, il faut protéger les biens et personnes. Il faut également donner des points de repères aux usagers et parler de volume plutôt que de crue 10, 20, 100 ans.

Monsieur DEBRABANT indique que pour éviter les inondations, il faut également entretenir les cours d'eau et les fossés.

La ZEC de Beuvry la Foret ne fonctionne pas compte tenu du manque d'entretien.

Le courant de l'hôpital n'est également pas entretenu.

La canalisation au niveau de Sars et Rosières qui se jette dans le Décours n'est pas entretenue par le SMAPI.

Il y a réellement un manque d'entretien par le SMAPI.

Les pompes de Millonfosse ne fonctionnent également pas. L'agriculture ne doit pas servir de tamponnement, s'il y a un défaut d'entretien. Il ne faut pas oublier que l'agriculture est une entreprise économique qui ne doit pas subir le manque d'entretien des structures GEMAPIENNES.

Monsieur FONTAINE prend note de la remarque de la chambre d'agriculture et la structure animatrice du SAGE remontera au SMAPI le problème de dysfonctionnement.

Monsieur GRAS précise également qu'il y a une responsabilité vis-à-vis des élus d'accorder des permis de construire en zone inondable.

Monsieur FONTAINE confirme en effet qu'il y a une vigilance à avoir vis-à-vis des élus sur les autorisations de construction à l'encontre de la prévention des inondations, imperméabilisation des sols notamment, car la construction de lotissements peut aggraver le ruissellement des sols.

Monsieur LEGRAND profite de cette intervention sur l'aménagement des territoires pour aborder les avis réglementaires. Il souhaiterait avoir un retour des services de l'Etat sur leur prise en compte ou non.

Monsieur MALBRANCQ répond que pour les avis donnés lors de l'élaboration ou modifications de documents d'urbanisme, ceux-ci sont joints au dossier d'enquête publique. Le Maire ou le président de l'EPCI rédige un mémoire en réponse au regard de l'ensemble des remarques émises pendant la consultation administrative. Ce mémoire est joint au dossier d'enquête publique et est donc porté à la connaissance de tous. L'Etat porte une attention particulière sur les réponses apportées notamment sur la prise en compte des risques par exemple.

Monsieur DUPONT précise que cette procédure n'est pas valable pour les avis de certificat d'urbanisme, ni pour les permis de construire.

Monsieur MALBRANCQ répond en effet que cette procédure est valable pour les PLU, PLUi, mais qu'une action pourrait être mise en place dans le cadre de la SLGRI.

Adeline LAFONTAINE présente ensuite la carte des zones humides à restaurer pour validation. **Cette carte est validée à l'unanimité** tout en précisant que les communes seront informées de cette modification via une note de synthèse.

Un AMI (Appel à Manifestation d'Intérêt) sera ensuite mis en place afin de réaliser des diagnostics sur les parcelles privées en lien avec plan de gestion RAMSAR.

Aurélien THURETTE précise que ces zones humides à restaurer ne sont pas une banque de compensation réglementaire en cas de destruction de zones humides. Lors de la révision du SAGE, elles ont été définies dans la volonté de porter un projet collectif et volontaire de restauration des zones humides. Dans le contexte climatique actuel, dont les conséquences désastreuses pour les biens, les personnes et l'économie ont malheureusement encore été illustrées régionalement il y a quelques semaines, les services rendus par les zones humides sont vitaux pour notre société ; la restauration de la fonctionnalité des zones humides est donc une nécessité.

Monsieur MALBRANCO précise que de la même manière des zones humides peut être présentes en dehors de ces enveloppes.

Stéphanie GONDRI présente ensuite le Contrat d'Actions pour la Ressource en Eau (CARE). *Voir présentation*

Monsieur DEBRABANT prend la parole en indiquant qu'il est conscient qu'il faille travailler à la réduction des produits phytosanitaires, via notamment les OAD (Outils d'Aide à la Décision). Le dispositif de PSE (Prime pour Services Environnementaux) est relativement souple. Le monde agricole évolue, il faut travailler autrement avec plus d'agronomie et améliorer la communication.

Stéphanie HUGUES répond qu'il est compliqué de démontrer la baisse lorsqu'on est dans une démarche de diminution depuis longtemps (15 ans).

Isabelle ZARLENGA précise que le nombre de MAEC et PSE est en progression. Il faut ajouter 23 contrats, soit 700ha de prairies aux 15 agriculteurs déjà suivis.

Adeline LAFONTAINE présente ensuite les actions qui sont reportées en 2024, notamment le tableau de bord qui prendra en compte les nouveaux indicateurs du SDAGE et les indicateurs du CARE.

Concernant l'étude HMUC, le CCTP est finalisé, mais l'appel d'offre n'a pas pu être lancé, suite à des discussions entre le BRGM et l'agence de l'eau courant été 2023. En effet l'AEAP souhaite établir un conventionnement avec le BRGM, pour que celui-ci puisse réaliser la modélisation des SAGEs prioritaires, notamment Scarpe amont et Scarpe aval.

Monsieur KARPINSKI rappelle que les objectifs de l'étude HMUC est de définir un volume prélevable pour partager l'eau entre les différents usagers en prenant en compte les milieux naturels.

La nappe de la craie est partagée sur 10 territoires de SAGE, il est donc indispensable de travailler en cohérence via une modélisation maillée du BRGM.

A ce jour, la convention n'est pas encore signée. Celle -ci sera probablement signée durant la 1^{ère} quinzaine de janvier.

Une réunion avec l'ensemble des coordinateurs de SAGE sera effectuée en janvier vis-à-vis de cette étude.

Monsieur FONTAINE se questionne sur la prise en compte de l'évolution de la population, notamment vis-à-vis du changement climatique dans l'étude HMUC.

Monsieur KARPINSKI répond que des hypothèses sur le changement climatique sont pris en compte, notamment dans le rapport du GIEC. A cela s'ajoute la prise en compte de la baisse de 10 % des prélèvements d'ici 2030 qui figure dans le plan EAU.

Monsieur Paul RAOULT répond que ce sujet est un sujet difficile et important. Sur la façon de travailler, il faut réunir régulièrement les animateurs/coordonateurs de SAGE, ceux-ci sont désemparés, c'est un challenge difficile. C'est à eux qu'incombe la réalisation du cahier des charges, ils leur font donc des éléments concrets.

Cela a des conséquences importantes sur les zones humides. Des millions de m³ sont en interconnexion, il y a une solidarité interSAGE à avoir, au-delà des réflexions SAGE par SAGE.

La baisse de 10% des prélèvements d'ici 2030 ne concernent pas directement les agriculteurs, ni les industriels, les ménages devront donc faire beaucoup d'économies.

Il faut également donner des moyens financiers et humains pour l'animation des SAGE.

Monsieur DEBRABANT ajoute qu'il faut réfléchir également à l'excès d'eau pour éviter de la renvoyer à la mer, et pourquoi pas la renvoyer vers les zones humides, les ZEC et les tourbières...

Monsieur DUPONT demande à l'AEAP quels sont les SAGES qui seraient concernées par la modélisation du BRGM et quels serait le calendrier sachant qu'il est demandé au SAGE de commencer l'étude avant 2027 et que l'étude durerait 2 ans ?

Monsieur KARPINSKI répond qu'à ce jour aucun contrat n'est signé, mais la modélisation débiterait en 2024 pour finir en 2025 en liant avec l'étude HMUC des SAGE.

Scarpe amont est le premier SAGE qui est prêt du fait qu'ils sont assistés par un AMO ; puis le SAGE Scarpe aval suivrait.

Le BRGM serait en capacité de lancer l'étude courant du 2^e semestre 2024.

2) Compatibilité du SAGE avec le SDAGE Artois Picardie

La cartographie des ZHR est votée à l'unanimité.

Concernant les EEE, le PRA EEE sera présenté à la prochaine CLE.

Il est adopté d'associer les belges en commission thématiques, mais pas en CLE.

3) Projection 2024 et budget prévisionnel

Adeline LAFONTAINE présente ensuite les actions pour 2024 : *Cf. présentation*

Il est proposé de faire une journée de sensibilisation aux élus, notamment pas la visite d'une STEP et d'un déversoir d'orage.

M. LEGRAND prend la parole et indique que cette visite serait intéressante, pas seulement aux élus, mais également pour le tout public. Ce qui a déjà été fait avec Noréade lors des journées de l'eau et à différents endroits.

Monsieur KARPINSKI félicite du travail réalisé et en profite pour rappeler que l'agence de l'eau lance différents appels à projets, notamment sur des projets de désimperméabilisation et de récupération des eaux non conventionnelles qui peuvent intéressés les élus dans le cadre du plan eau.

Il n'y a pas de remarques sur le budget.

4) Point divers

M. LEGRAND propose que les eaux d'exhaure rejetées dans les rivières pourraient être réutilisée.

Prochain rendez-vous :

Commission Locale de l'Eau le vendredi 6 décembre 2024

Annexes

- Présentation de la réunion

NB : une écharpe a été retrouvée en fin de réunion. Celle-ci est disponible à l'accueil du Parc à St Amand les eaux.